

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Décembre

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Paris, 6 décembre, 7 h. matin.

M. Ribot, mandé hier à l'Élysée, accepta de former le nouveau Ministère.

Il réussit à recueillir dans la soirée toutes les adhésions nécessaires.

Le *Journal officiel* publiera demain le nouveau cabinet, ainsi composé :

MM.

RIBOT, Présidence du Conseil et Affaires étrangères.

LOUBET, Intérieur et Cultes.

BOURGEOIS, Justice.

ROUVIER, Finances.

FREYSSINET, Guerre.

BURDEAU, Marine.

DUPUY, Instruction publique.

DEVELLE, Agriculture.

VIETTE, Travaux publics.

SIEGFRIED, Commerce.

LE DEVOIR PRÉSIDENTIEL

Il n'y qu'une voix dans le pays pour se plaindre de la crise actuelle et pour en proclamer la gravité.

La situation cependant, est-elle inextricable ? Non, si on le veut bien ; mais il faut que le chef de l'État intervienne avec énergie, avec autorité.

En agissant ainsi, M. le président de la République n'excèdera pas son devoir et son droit, il ne fera que s'y conformer.

On ne saurait trop le répéter, ce serait une grande faute d'appeler à la présidence du conseil un homme qui ne fût pas irrévocablement décidé à mettre un terme à l'anarchie gouvernementale dont nous sommes les témoins attristés et dont la République risque de devenir la victime.

Si, à cette heure, tout marche à la dérive

dans nos sphères politiques, c'est que trop souvent, même avec des intentions excellentes, on y a manqué de fermeté et de caractère. Avec une incommensurable faiblesse, on s'est laissé aller à faire ou à concéder tout ce que l'on avait soi-même condamné et blâmé, et de chute en chute, on est tombé où nous sommes.

Jamais le Parlement ne fut exposé à de plus sérieuses difficultés, à de plus graves conflits.

Va-t-on s'arrêter dans cette voie dangereuse ? Va-t-on, plus que jamais, s'y précipiter ?

L'honneur et la force de la République, c'est d'être inséparable du respect absolu de la loi. Si non, la tyrannie d'une assemblée se substitue aux garanties légales auxquelles ont également droit tous les citoyens français.

Que M. le président de la République élève son courage et son énergie à la hauteur des circonstances ; tout l'exige.

Ce serait une faute impardonnable et bientôt irréparable d'appeler au pouvoir un ministère assez faible, assez aveugle, pour ne pas rompre avec la politique incohérente qui vient d'être suivie et à laquelle le dernier garde des sceaux serait digne de léguer son nom.

Aujourd'hui il s'agit de faire rentrer dans l'ordre ce qui n'y est plus et pour cela, sans s'écarter du strict respect de la Constitution et des lois, il ne faut reculer devant aucun acte d'énergie. Rappelons-nous un mot célèbre et prenons garde de laisser la République « se perdre dans l'imbécilité ».

La dissolution de la Chambre des députés dont on parle déjà, serait une mesure extrême à laquelle nous ne saurions comprendre qu'on eût recours légèrement.

Mieux vaudrait encore cependant, s'il ne se trouvait pas au Palais-Bourbon une majorité assez compacte pour faire vivre un ministère, faire un nouvel appel au suffrage universel.

C'est donc le souci des plus chers intérêts

— Dieu me garde d'un pareil crime, même contre mon ennemi ? Ne pourriez-vous me dire où l'on a conduit la novice du couvent de *Saint' Agatha* ?

— Je ne sais rien des secrets du révérend.

Marcel poussa un soupir, puis il reprit :

— Adieu, l'ami ! Souvenez-vous maintenant de votre roi.

— Je n'aurai garde, seigneur ! Que Dieu le bénisse et le conserve.

A ces mots, le novice des jésuites prit le chemin de Paris avec le chevalier de Castagnac, qui bougeait fort de se voir chargé d'une mission si peu digne du rejeton de ses nobles ancêtres.

Marcel éperonna son cheval pour rejoindre le roi qui avait pris les devants avec d'Aubigné.

Déjà celui-ci avait dépassé le château du Coq, et vers la chapelle des Martyrs, qu'on apercevait au loin, il voyait se dérouler à travers les vignes le cortège de la fête.

La foule saluait de ses acclamations l'apparition du char symbolique, orné de banderolles flottantes. On entendait le son des trompettes et des clairons, et chacun courait en répétant le vieux cri de joie :

— Noël ! Noël !

Tout à coup, au moment où Marcel se rapprochait de Henri, un homme en surcot brun fendit la multitude et s'élança sur le roi, une dague à la main.

Prompt comme l'éclair, notre officier tira son épée, et arriva juste à temps pour lui flanquer, du plat de la lame sur le bras, un si violent coup que le meurtrier lâcha sa dague en poussant des

hurllements.
— Ventre-saint-gris, s'écria le roi en se retournant, je crois que je l'ai échappé belle !
A peine eût-on entendu dans le peuple ce juron si connu, que les uns se jetèrent sur l'assassin pour l'assommer, les autres entourèrent Henri IV comme pour lui faire un rempart de leur corps.

— Ne lui faites point de mal, s'écria le Béarnais. Pour Dieu, ne le tuez point.
— Vive le roi, vive notre bon Henri, acclamait-on à l'enlour.

Tandis que quelques bourgeois emmenaient le coupable, pour le mettre entre les mains des Suisses qui protégeaient la fête, la foule escortait Henri IV avec des cris et des démonstrations qui tenaient du délire.
Peu s'en fallut même qu'on ne l'arrachât de sa selle pour le porter en triomphe sur les épaules. On baisait ses mains, ses chaussures, ses bottes. Le cheval avait grand peine à avancer.

Henri en avait la larme à l'œil.

Tout ce que le Béarnais avait accompli en France depuis plusieurs années lui avait tellement attaché son peuple, que l'affection de celui-ci pour sa personne ne connaissait plus de bornes. Aussi partout où il se montrait, était-il l'objet d'un enthousiasme inexprimable.

On ne l'appelait plus que le *bon Henri*.

Que de changements opérés depuis douze ans. A la France de la Ligue, avec ses passions fanatiques, et ses déchirements sanglants, ses ruines et sa misère profonde, avait succédé une autre France, calme et heureuse, où l'esprit de tolérance faisait chaque jour de nouveaux progrès.

L'AFFAIRE DU PANAMA

La série des chèques

Dans la lettre transmise à la commission d'enquête, M. Quasnay de Beaurepaire estime qu'après examen de la déposition Thierrée, il y a la présomption de recel à la suite d'un délit et, bien que les faits soient couverts par la prescription et se rattachent à l'affaire de Panama, il se déclare prêt à prendre les dispositions, pour traduire les coupables en justice.

Mais il faut une saisie, et le procureur général conseille la saisie administrative, qui pourrait avoir lieu en s'adressant au ministre de l'intérieur et au préfet de police.

Si M. Loubet veut donner des ordres en conséquence, la saisie ne donnerait lieu à aucune difficulté, car la maison Thierrée consent à livrer les chèques. Mais il est à présumer que M. Loubet, comme déjà M. Ricard, se retranchera derrière sa situation de ministre démissionnaire pour ne pas intervenir.

Le bruit a couru, vers cinq heures et demie, que M. Lozé avait fait opérer la saisie des chèques détenus par M. Thierrée. Nous croyons savoir, au contraire, que M. Loubet pressenti à ce sujet, ne se serait pas montré disposé, étant donné sa qualité de ministre intérimaire, à faire procéder à cette saisie par l'autorité administra-

tive, conformément à l'article du Code d'instruction criminelle.

M. Loubet estime que ce sera au ministre de l'intérieur qui lui succédera ou au futur garde des sceaux de prendre une décision à ce sujet, soit que la saisie ait lieu administrativement ou judiciairement.

Le procès Meyer-Rossignol

M. Arthur Meyer, du *Gaulois*, intente un procès à l'expert Rossignol, à raison de sa réponse devant la commission d'enquête. Il lui reproche d'avoir communiqué à la commission une liste incomplète des journaux ayant touché, au lieu de faire connaître que tous étaient dans le même cas.

M. A. Meyer proclamera le droit pour les journaux de « vendre » leur publicité financière ; il demandera à M. Rossignol 20,000 fr. de dommages-intérêts pour avoir, en indiquant pour le *Gaulois*, un chiffre faible comme prix de la publicité du Panama, (15,000 au lieu de 75,000) déprécié la valeur marchande de ce journal. Me Tézenas est chargé des intérêts de M. Arthur Meyer.

La liste des chèques

Le secret que les membres de la Commission d'enquête se proposaient de garder sur les noms des bénéficiaires des 26 chèques de la maison Thierrée n'a pas pu être maintenu.

Dans la soirée de samedi, la liste des noms était communiquée aux journaux, la voici :

1,000,000 fr. : M. Cornelius Herz (par Rothschild).

1,000,000 fr. : M. Cornelius Herz (par Rothschild).

195,000 fr. : M. Chabert, 2, rue de Lisbonne.

140,000 fr. : M. Chabert, 2, rue de Lisbonne.

150,000 fr. : M. Chevillard, 53, rue Châteaudun.

100,000 fr. : M. Chevillard, 53, rue Châteaudun.

80,000 fr. : Signature illisible, 26, rue du Quatre-Septembre.

50,000 fr. : M. Davoust, 15, place Vendôme (Crédit mobilier).

40,000 fr. : Ordre Rohn Reinach.

40,000 fr. : M. Auverge, 74, rue Chanssée-d'Antin.

40,000 fr. : M. Fare, rue de la Bourse, au crédit de Kohn Reinach.

On n'entendait partout que des gaies chansons, noëls joyeux.

Le paysan ramassait tranquillement ses moissons dorées, que les gens de guerre ne foulaient plus, et déjà il commençait, suivant le vœu de Henri IV, à mettre le dimanche sa *poule au pot*. Le vigneron faisait couler des flots de vin sous son pressoir, et dans les villes retentissait le marteau sur l'enclume, et les métiers en mouvement semblaient bondir et crier à l'unisson : *Industrie, commerce, prospérité*.

Les haines de religion avaient été éteintes, les rébellions des grands vains, les financiers et les traitants bridés dans leurs malversations. Les gouverneurs arrêtés dans leurs exactions, les monnaies remises en ordre, les rentes vérifiées et celles frauduleuses annulées, les inutiles offices de judicature et finances supprimés, les gens d'église moralisés et régularisés, les *égailleurs* et *assésurs*, percepteurs et trésoriers, convaincus de concussion punis rigoureusement.

Grâce encore à d'autres mesures économiques sagement prises, et tout en déchargeant le peuple de la *pancarte* et de divers impôts onéreux ou vexatoires, Sully avait rempli les coffres de l'État. Toutes ces épargnes étaient enfermées à la Bastille.

On construisit de belles routes munies de relais de poste, et plantées d'ormes que le peuple nomma des *Rosny*. On répara les chemins, les levées, les ponts par tout le royaume ; on établit des digues, on dessécha les marais, on exploita les mines avec persévérance ; de vastes projets de canalisation furent conçus et préparés pour unir les mers du nord et de la Méditerranée. (A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 105

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

I

LE BON HENRI

— Moi-même, et j'ai passé la matinée avec lui. Je lui ai donné avis d'une menace de mort proférée hier dans une taverne contre Sa Majesté.

— Ah ! c'est vous, vous valez mieux que votre robe.

— Je ne songe qu'à honorer Dieu et à faire mon salut.

— Pourquoi tous les vôtres ne vous ressemblent-ils point.

— Ils sont pieux comme moi, seigneur.

— En apparence, mais pas dans le fond... On voit bien que vous n'êtes qu'un simple novice... Pourrai-je vous revoir ? l'ami, j'aurai des renseignements à vous demander.

— Maître Michel m'a déjà parlé de vos infortunes et j'ai su par lui que vous n'aviez été pour rien dans la tentative contre mon révérend père.

25,000 fr.: M. Héjouis, rue Chauchat.
 25,000 fr.: M. Siméon, chez M. Jasmin, agent de change.
 20,000 fr.: Crédit Mobilier.
 20,000 fr.: M. Aigouard.
 20,000 fr.: M. Castelbon, rue des Acacias.
 20,000 fr.: M. Buster, rue St-Gorges.
 20,000 fr.: MM. Praslou frères, rue des Mathurins, 3.
 20,000 fr.: M. Orsati, rue Pigalle.
 20,000 fr.: M. Schmidt, 78, rue d'Anjou.
 20,000 fr.: M. Albert Grévy, sénateur.
 20,000 fr.: M. Léon Renault, sénateur.
 5,000 fr.: M. Léon Renault, sénateur.

Lettre de M. Adolphe Carnot

M. Adolphe Carnot, ingénieur en chef des mines, inspecteur à l'Ecole nationale supérieure des mines, adresse au directeur du journal la *Cocarde* la lettre suivante :

« Monsieur,

» Votre journal a énoncé hier soir sur mon compte une infâme calomnie, en prétendant que j'avais touché un chèque de 200,000 francs de l'administration du Panama.

» J'ai le droit d'exiger et j'exige que vous publiez en même place dans la *Cocarde* le démenti le plus formel.

» Je n'ai pas reçu un centime de l'administration du Panama, avec laquelle je n'ai eu d'ailleurs, à aucune époque, aucune espèce de rapports.

» Vous voudriez pouvoir salir le nom du Président de la République : vous n'y trouverez pas une tache.

» Signé: ADOLPHE CARNOT. »

Une lettre de M. Constans

L'Agence Havas a reçu communication de la lettre suivante adressée au président de la commission d'enquête, par M. Constans, sénateur.

« Monsieur le président,

» Je lis dans les journaux qu'un monsieur, que je ne connais pas, aurait déclaré hier à la commission d'enquête que certains papiers relatifs à l'affaire de Panama, m'auraient été remis par un autre monsieur que je ne connais pas davantage.

» Je ne m'abaisserai pas à relever de pareilles inepties, et le démenti formel que je leur donne s'adresse, non à celui qui est venu débiter de semblables sottises devant la commission, mais à ceux qui pourraient me croire capable de n'être pas profondément attristé du spectacle que nous avons sous les yeux, et de la facilité avec laquelle on se plait, de toute part, à déconsidérer la République et le pays.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» CONSTANS. »

Une concurrence du Panama

Il n'y a pas que nous qui nous occupions du Panama. Les américains s'en occupent aussi. Seulement, tandis que nous remuons la boue des scandales anciens et que nous exposons à laisser périmer la concession faite à la compagnie de M. de Lesseps, les Américains, en gens pratiques, cherchent à mettre la main sur une voie de communication navigable entre les deux océans que sépare l'isthme de Panama.

Un grand congrès commercial s'est tenu mercredi à la Nouvelle-Orléans; tous les États de l'Union y étaient représentés et un vote a été émis pour l'achèvement du canal du Nicaragua. Or, si ce vote se réalisait, il faudrait renoncer à l'espoir d'établir le canal de Panama, quelque avantage qu'il présente sur l'entreprise concurrente, attendu que les capitaux n'auraient plus confiance. Elle est déjà bien ébranlée et il faudrait presque un miracle pour la rétablir, surtout à la suite des derniers incidents, mais on ne trouverait évidemment plus un centime si une voie rivale venait à s'ouvrir pendant que nous perdons notre temps à discuter.

Si les actionnaires du Panama se rendent compte du danger qui est suspendu sur leur tête en ce moment, il ne feront peut-être pas mal de prier la Chambre de songer un peu à eux. M. Delahaye et M. Drumont, méritent, sans doute qu'on s'occupe d'eux, mais les actionnaires, ruinés sont aussi intéressants, ce nous semble.

INFORMATIONS

Les obsèques du cardinal Lavigerie

Alger, 3 décembre.

Les obsèques du cardinal Lavigerie ont été célébrées ce matin. La cérémonie a commencé à huit heures. Le gouverneur général, toutes les autorités militaires et civiles, y assistaient, ainsi que les corps constitués. Mgr Combes, évêque de Constantine, officiait; il a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'éloge du cardinal et déploré sa perte; il a retracé l'œuvre du défunt qui est, a-t-il dit, impérissable.

A dix heures, après plusieurs absoutes, le cortège s'est formé devant la cathédrale. Les honneurs militaires rendus, il s'est dirigé vers

l'Amirauté. Une foule énorme se pressait sur son passage. Les fenêtres, les balcons et les terrasses des maisons regorgeaient de spectateurs.

Les navires du port ont mis leurs pavillons en berne.

Tunis, 3 décembre.

Le corps du cardinal Lavigerie, attendu ici lundi, sera débarqué du navire de guerre dans une chaloupe qui le transportera par le lac jusqu'à Tunis, au quai de la marine. Toutes les autorités iront le recevoir et l'accompagneront jusqu'à la cathédrale, où il restera exposé toute la journée de mardi.

Les funérailles officielles seront célébrées mercredi matin. La dépouille mortelle sera ensuite transportée à Carthage, pour être inhumée dans le tombeau que le cardinal s'est fait construire de son vivant dans la basilique de Saint-Louis.

AU DAHOMEY

L'occupation de Whydah

Porto-Novo, 4 décembre.

Les villes du littoral, Whydah, Avrekété, Godomey, Godinefojbo, Abomey-Kalavi, ont envoyé des représentants au lieutenant-gouverneur pour annoncer qu'elles faisaient leur soumission.

Whydah est occupé par une garnison depuis hier.

Le drapeau français flotte sur les autres villes, qui seront occupées par les troupes françaises lundi prochain.

Le comité central de la Fédération des Sociétés alsaciennes a tenu à joindre ses félicitations à celles que le gouvernement et le Parlement ont adressées au général Dodds et à sa vaillante et glorieuse phalange. Dans une réunion extraordinaire tenue mercredi, il a voté un ordre du jour tout vibrant de patriotisme qui est ainsi conçu :

« Après les félicitations que le gouvernement de la République, au nom de la France entière a adressées à la vaillante armée du Dahomey et à son chef, M. le général Dodds, les membres du comité central de la fédération des sociétés alsaciennes-lorraines de France et des colonies réunis en séance extraordinaire, ont décidé d'envoyer à leurs compatriotes d'Alsace-Lorraine, que des événements douloureux contraignent de servir dans la légion étrangère, leurs plus chaleureuses et plus cordiales félicitations pour la grande bravoure qu'ils ont déployée dans la mémorable campagne à laquelle ils viennent de prendre une part si brillante, et qui a été un nouveau triomphe pour la France, en attendant la victoire suprême. »

Au Tonkin

Les avis reçus du Tonkin par le dernier paquebot constatent que la répression de la piraterie continue activement. Des engagements dans lesquels nos troupes ont infligé de grosses pertes aux pirates, ont eu lieu sur plusieurs points, notamment à Tien-Yen, à Langson et à Ngu-yen-Binh.

Le tribunal de Hanoi a eu à trancher un conflit entre un journal et un officier. Il a donné raison à l'indépendance Tonkinoise. Souhaitons maintenant que ces conflits regrettables ne se reproduisent plus.

Le Pape et la Russie

On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* que le pape est occupé à rédiger une encyclique invitant les églises orientales à mettre fin au système actuel et à reconnaître la suprématie de l'Eglise romaine. Afin d'empêcher que cette encyclique produise mauvais effet sur le czar, le pape en a informé le grand duc Serge. L'encyclique sera publiée prochainement.

On dit aussi dans les cercles du Vatican que, pendant le séjour du grand duc Serge à Rome, le pape l'a entretenu plus d'une fois d'un projet de conférence européenne qu'il s'agirait de convoquer dans le but de trouver une solution pacifique à la question de l'Alsace-Lorraine et à celle de la Bulgarie. La conférence aura aussi à examiner un projet de désarmement général ou du moins de réduction des énormes armées permanentes actuelles.

En Espagne

Il semble qu'un vent de crises ministérielles souffle en ce moment sur l'Europe. L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, voient chanceler leur gouvernement, tous plus ou moins en butte à des difficultés politiques et financières et aux prises avec des majorités récalcitrantes. En Espagne, notamment, la crise a pris depuis quelques jours un caractère aigu. On assiste en ce moment à un revirement tumultueux de l'opinion en faveur de M. Sagasta, le chef du parti libéral, et à des manifestations hostiles contre le gouvernement de M. Canovas.

L'espion allemand

L'espion Luskina, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été longuement interrogé par M. Cochefert.

Jusqu'ici le prévenu continue à se défendre avec énergie d'être espion, mais les pièces saisies chez lui, les documents qui établissent ses relations à l'étranger, ne laissent aucun doute sur ses agissements délictueux.

Pour justifier la présence des cartes annotées, plans de forteresses, de poudrières, lignes de chemin de fer, etc., que le magistrat a saisis dans sa chambre, Luskina prétend préparer de nouveaux ouvrages de guerre.

Il est, en effet, l'auteur d'un livre intitulé : « la Prochaine grande armée », qui est un ouvrage considérable, où l'auteur envisage l'hypothèse d'une guerre générale. Cet ouvrage, écrit en polonais, a été traduit en allemand, en italien et en russe.

Il est bien certain, d'autre part, que les précautions dont s'entourait Luskina pour travailler à l'hôtel de la rue de la Beaune compromettent absolument son système de défense. Toujours enfermé à double tour, ayant constamment deux revolvers chargés dans sa chambre, dont un armé et à portée de sa main, cela indique suffisamment que l'étranger avait tout à craindre d'une intrusion de la police.

La police connaissait ses habitudes. Aussi, pour l'arrêter, le magistrat usa-t-il de ruse. On avait préalablement adressé à Luskina une lettre recommandée, et M. Cochefert, accompagné de ses agents, est entré immédiatement à la suite du facteur. L'inculpé n'a pas eu le temps de faire disparaître une seule pièce, et les deux agents l'empêchèrent de tirer son revolver.

Parmi les pièces saisies se trouve une carte de France, d'un mètre environ, où sont soigneusement soulignés et annotés tous les points stratégiques de quelque importance : cours d'eau, nouvelles lignes de chemin de fer, redoutes, poudrières, arsenaux, dépôts de munitions, approvisionnements, etc.

On possède contre lui une autre preuve très grave, c'est sa correspondance avec un député allemand et avec d'autres personnalités étrangères tout aussi compromettantes.

Il est donc bien certain que Luskina est un espion et tout l'effort de l'instruction devra être dirigé sur la découverte des complices conscients ou inconscients de cet individu, s'il en a, ce qui ne paraît pas douteux.

Cet individu est âgé de quarante-deux ans, il est instruit et très intelligent. Il s'exprime bien en français, mais avec un fort accent étranger. Il est originaire de Cracovie et possède un remarquable talent de dessinateur et d'aquarelliste.

Pour expliquer sa présence à Paris, en dehors de la nécessité de ses travaux d'ouvrages de guerre, il a déclaré être venu pour exposer un tableau dont il est l'auteur, et qui représente le drame de « Meyerling » et la mort tragique de l'archiduc Rodolphe et de sa maîtresse. Il espérait ainsi, a-t-il dit, provoquer un scandale à la cour d'Autriche-Hongrie, et pensait qu'on lui achèterait son tableau un bon prix.

Nos ennemis

Londres, 2 décembre.

Le *Standard*, à propos des débats du Reichstag, parle du courage suprême et de l'étonnante vitalité manifestée par la France dans la reconstitution de son armée après les désastres de l'Année terrible, et dit que cette œuvre a été accomplie avec une rapidité tellement vertigineuse que l'Allemagne a dû prendre des mesures de précaution.

Le *Standard* adresse ensuite à M. Richter les questions suivantes :

A-t-il oublié les événements du mois d'août 1891 ? — La fraternisation de la France et de la Russie à Cronstadt a-t-elle été une fiction historique ? — Le czar n'a-t-il pas écouté la *Marseillaise* ? — Les déclarations de tous les journaux français et russes ne sont-ils qu'un tissu d'inventions ?

La Russie de son côté, dit ensuite le *Standard*, a agi comme la France, et les deux puissances pourraient, à un signal donné, marcher sur l'Allemagne avec chacune un million d'hommes, auxquelles elles pourraient ajouter dans quelques semaines quatre fois ce nombre de soldats. L'Allemagne n'a jamais prétendu à la suprématie militaire. Cette prétention a été mise en avant et par la France et par la Russie, et le seul moyen de salut qui reste à l'Allemagne, c'est de se faire si puissante que la France et la Russie réunies n'osent tirer l'épée contre elle.

Les fusils allemands

La *New-York Herald* publie la dépêche suivante :

Berlin, 4 décembre.

« La Prusse a trouvé hier son Panama dans la salle n° 64 du Tribunal de Moabit, quand M. Ahlwardt a sorti de sa poche, au cours du procès qu'on lui fait, cinq rapports officiels signés de colonels se plaignant à leurs généraux de la qualité des fusils Lœwe qu'on a donnés aux soldats. »

Ces rapports ont dû être remis à l'accusé par des officiers. Jamais je n'ai vu consternation pareille à celle qui s'est peinte sur les visages des

personnes qui se trouvaient dans la salle quand le juge, après avoir pris connaissance des documents, déclara qu'ils étaient authentiques.

» On a immédiatement télégraphié à l'empereur qui est à la chasse en Saxe.

» C'est un coup terrible pour l'armée allemande, après que plusieurs généraux ont juré que personne ne s'était plaint des fusils.

» D'après les documents remis par Ahlwardt, sur 960 fusils Lœwe en usage à Wesel, 590 n'ont pu être employés.

» Un autre témoin affirme que les fusils envoyés par le Ministre des affaires étrangères en Afrique ont presque tous éclaté, et que les chefs de l'expédition ont demandé qu'on ne leur envoyât plus de fusils Lœwe.

» Un ex-chef d'atelier de la manufacture Lœwe dit que sur 5,000 fusils, il y en a 4,000 qui ne valent rien.

» 146 témoins appartenant à l'armée saxonne sont prêts à témoigner dans le même sens.

» Pour lundi, l'accusé a fait citer le baron de Lauzen, lieutenant de hussards, et le baron Wacherhardt député.

» Il y a 473,000 fusils Lœwe dans l'armée allemande. Le scandale est immense. »

Fugue princière

On parle beaucoup en ce moment en Allemagne de la brusque disparition de Munich du prince Charles de Bavière, second fils du prince Louis.

On dit que le jeune prince, qui est âgé de dix-huit ans, a quitté Munich le 28 novembre sans prévenir personne, probablement pour aller chasser ou faire une excursion dans la montagne.

Dans le public, on prétend que la partie de chasse n'était qu'un prétexte, et que le jeune homme avait d'autres projets en tête que ceux du tourisme et de la chasse.

Enfin, on va jusqu'à faire courir le bruit qu'il aurait été victime d'un enlèvement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Prochainement en feuilleton

LE GARÇON DE JEU

Grand roman palpitant d'intérêt

Par JULES DE GASTYNE

Lycée Gambetta

Le lycée Gambetta, dans le courant de l'année 1892, a présenté aux divers baccalauréats 56 candidats et en a fait recevoir 44. C'est un résultat superbe que nous sommes heureux de constater et qui prouve les soins apportés à toutes les branches de l'enseignement dans notre vieil établissement universitaire.

Un congé d'inactivité pour raison de santé est accordé sur sa demande à M. Bérail, ancien maître répétiteur au Lycée de Cahors.

Nos Compatriotes

M. Vidal, directeur de l'Ecole annexe de Montauban, ancien directeur du Cours Normal de Cahors, est nommé inspecteur primaire à Bastia.

Nominations

M. Agert, officier d'administration adjoint de 1^{re} classe au 15^e régiment, a été désigné pour le 17^e corps.

M. Albertini, officier d'administration adjoint de 2^e classe au 17^e corps, a été désigné pour la 15^e région.

Syndicat des planteurs de tabac

Dimanche, à 3 heures de l'après-midi à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, a eu lieu la réunion des planteurs de tabac que nous avons annoncée.

150 planteurs environ avaient répondu à l'appel du comité d'initiative.

Le bureau provisoire a été ainsi composé : MM. Ibert Guillaume, jardinier, président ; et Clary Gaspard, jardinier, secrétaire.

Une commission de treize membres a été nommée à l'effet d'élaborer un programme qui sera soumis à l'approbation des membres dans l'assemblée générale du dimanche 18 décembre courant.

Cycle-bal

La Société de Velo-Sport caducien donnera, dimanche, soir, 11 courant, à 8 heures, un grand bal, dans notre salle du Théâtre. Les invitations vont être lancées.

Allons, gentes damoiselles, à vos toilettes !

Banquet des Pêcheurs

Dans sa réunion de samedi, la société de pisciculture a nommé un comité chargé de rechercher les voies et moyens d'organiser un banquet.

La Ste-Barbe

Dimanche, à midi, un banquet servi à l'hôtel Margoutelle réunissait tous les pompiers en grande tenue.

La Sainte-Barbe a été fêtée dignement.

Postes et télégraphes

La direction générale des Postes et des télégraphes vient de mettre à l'étude un projet curieux et qui, s'il était adopté, pourrait rendre de grands services au public.

Les câbles qui relient la France et l'Algérie étant peu occupés pendant la nuit, on songerait à créer une catégorie de télégrammes dits « télégrammes de nuit », qui seraient transmis dans les deux sens, à partir de neuf heures du soir.

Ces télégrammes seraient taxés à tarif réduit, et le public pourrait les déposer à toute heure de la journée dans les bureaux de France et d'Algérie.

Ce mode de correspondance tiendrait le milieu comme célérité entre la lettre et le télégramme ordinaire.

Adjudication des bacs et bateaux

Il sera procédé le 20 décembre prochain à l'adjudication, pour 9 années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1893, des passages d'eau indiqués ci-dessous :

Le 20 décembre, à 2 heures du soir, à la préfecture, à Cahors.

Cautionnement exigé: le double de la redevance annuelle.

1 Gréol (commune de St-Martin). — 2 Bouziès-Haut. — 3 Masseries (St-Géry). — 4 Saint-Géry. — 5 Béars (Arcambal). — 6 Savanac (Lamadeleine). — 7 Larroque-des-Arcs. — 8 Albas. — 9 Anglars. — 10 Meyme (Lagardelle). — 11 Pescadoires. — 12 Grézels. — 13 Escagnoux (Puy-l'Évêque). — 14 Vire. — 15 Orgueil (Mauroux). — 16 Moulinet (Soturac).

Le 20 décembre, à 2 heures, à la sous-préfecture de Figeac. (Même cautionnement.)

1 Clayrou (Capdenac). — 2 Vic (Capdenac). — 3 Frontenac. — 4 Larroque-Toirac. — 5 Mas-de-Doucet (Montbrun). — 6 Montbrun. — 7 Cadriou. — 8 Larnagol.

Le 20 décembre, à la mairie de Brétenoux. (Même cautionnement.)

1 Lasserre (Girac). — 2 Barrié et Pétauyros (Prudhomat).

Le 20 décembre, à 2 heures, à la mairie de Souillac. (Même cautionnement.)

1 Lavayssière (St-Sozy). — 2 Pinsac. — 3 Le Bastit. — 4 Cieurac (Lanzac). — 5 Mareuil (Le Roc).

Le 20 décembre, à 10 heures du matin, à la mairie de Martel. (Même cautionnement.)

1 Mézels (Vayrac). — 2 Floirac. — 3 Capeyre (Martel). — 4 Monvalent. — 5 Creysse.

Exposition de Vins, Cidres et Poirés à Paris

Le Journal Officiel publie l'arrêté suivant du ministre de l'agriculture :

« Considérant l'intérêt qu'il y a à faire apprécier les vins, cidres et poirés récoltés en 1892 en France, en Algérie et en Tunisie :

« Article 1^{er}. Les vins, cidres et poirés des provenances indiquées ci-dessus feront l'objet, au Concours général agricole de Paris, en 1893, d'une exposition spéciale qui aura lieu du samedi 4 au mercredi 8 février 1893.

« Art. 2. Les exposants de vins, cidres et poirés auront la faculté de les faire déguster sur place au public, en se conformant aux prescriptions du règlement intérieur du concours.

« Art. 3. Indépendamment des vins, cidres et poirés de l'année 1892, les exposants seront admis à soumettre à la dégustation des produits des années antérieures.

« Art. 4. A cette Exposition, les producteurs seuls seront admis.

« Art. 5. Les exposants devront adresser au ministère de l'agriculture, avant le 1^{er} janvier 1893 au plus tard, une déclaration écrite faisant connaître les produits qu'ils demandent à exposer.

« Les vins, cidres et poirés seront reçus à l'Exposition les lundi 30 et mardi 31 janvier, de 8 heures du matin à 4 heures du soir. »

CONSEIL MUNICIPAL DE GOURDON

Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 1892

Le Conseil municipal est réuni extraordinairement le premier décembre.

M. le maire fait connaître aux conseillers le motif de cette réunion extraordinaire qui a pour objet : la mise en adjudication de l'octroi.

Il déclare que malgré tous les efforts qui ont été tentés en vue d'établir de nouvelles taxes il a été impossible de toutes les obtenir auprès de l'administration. Il ajoute que de toute rigueur, il faut donner cette adjudication, car on se trouve dans les extrêmes délais.

M. Georges Taillade, en son nom personnel, proteste énergiquement contre la lenteur de l'administration dans cette circonstance.

M. le maire fait connaître au conseil que l'ad-

ministration a bien voulu consentir à introduire dans le cahier des charges de l'octroi une clause qui enjoindrait au fermier de payer à la commune un quantum, mais seulement du jour où la gare de Gourdon aura été comprise dans le périmètre de l'octroi.

Une discussion s'engage entre MM. Rossignol et Malvy. Ce dernier proteste énergiquement contre les dires de M. Rossignol.

Une taxe supplémentaire sur la volaille, le gibier, les cierges et bougies a été adoptée par l'administration.

M. le maire fait un résumé de la situation actuelle de l'octroi.

Une discussion s'ouvre entre MM. Rossignol et Taillade au sujet de la somme que l'adjudicataire de l'octroi devra payer, lorsque la gare sera comprise dans le rayon de l'octroi. M. Taillade proteste contre cette fixation.

M. le maire met aux voix la proposition Rossignol, fixant à 200 fr. le montant de cette somme. La proposition est adoptée.

Le conseil adopte également le chiffre de 20,000 fr. pour la mise à prix de l'octroi ainsi que celui de 7,700 fr. pour la mise à prix des droits de place.

MM. Rey et Ayrole sont désignés comme assesseurs au maire pour les adjudications des droits de place et de l'octroi.

M. Granier propose de voter une nouvelle somme de 150 fr. nécessaire pour réparer, sinon d'une manière définitive, au moins d'une manière praticable certains chemins ruraux défoncés par les dernières inondations. Adopté.

Le conseil décide qu'une demande sera faite au ministère de l'instruction publique pour obtenir des agrès pour l'école communale.

La séance est levée.

Nous sommes heureux d'annoncer que nos compatriotes, MM. les docteurs Elie Vèzes et Maturié viennent d'être promus aides-major de première classe.

Cette décision ministérielle a son effet depuis le 1^{er} décembre courant.

Nos félicitations.

Les journaux de Paris publient l'information suivante :

La commission supérieure du travail s'est réunie mercredi au ministère du commerce, sous la présidence de M. Jules Simon. Elle a entendu le rapport de son secrétaire, M. Many, sur l'organisation des banques populaires. La commission entendra dans sa prochaine séance M. Delahaye, ancien délégué ouvrier à la conférence internationale de Berlin, sur la proposition dont il est l'auteur et relative au crédit populaire.

THÉÂTRE DE CAHORS

Par suite d'un petit accident arrivé à M^{me} Demanche-Guyot, la représentation de la Mascotte qui devait avoir lieu demain, n'aura lieu que mardi prochain, 13 décembre.

FAITS DIVERS

Une panique au théâtre

On mande de Nantes, 27 novembre : « Une panique s'est produite aujourd'hui, au cours de la représentation au théâtre de la Renaissance, où on donnait Robert le Diable en matinée.

» La salle, qui contient 2,500 personnes, était absolument comble.

» Au troisième acte, au moment où Mme Laville Fermet (Alice) achevait son grand air, une tumeur s'éleva dans les galeries supérieures.

» Dans la salle, on crut tout aussitôt à un commencement d'incendie, et la partie féminine de l'auditoire, prise de panique, chercha à gagner les portes au milieu d'un écrasement général.

» Quelques spectateurs qui avaient heureusement gardé leur sang-froid parvinrent à calmer cet affolement en criant qu'il n'y avait pas d'incendie. Les artistes accourus sur la scène, le régisseur et le directeur, vinrent également rassurer le public, et au bout de quelques minutes l'émotion générale se calma.

» Un incident des plus insignifiants avait provoqué tout cet émoi. Une spectatrice des galeries étant indisposée, son mari avait ouvert une des fenêtres donnant sur la rue, et les rayons du soleil, brusquement projetés dans la salle, avaient été pris pour des flammes; l'illusion avait été si complète, que, malgré l'absence d'odeur de fumée, une partie de l'assistance crut à un sinistre.

Un déserteur

On télégraphie de Grenoble :

Le conseil de guerre de Grenoble a jugé, samedi soir, pour désertion à l'intérieur, M. Emile Couteau, bachelier en droit, rédacteur à la France et au Courrier de la Dordogne, ancien secrétaire de divers députés.

Couteau avait été condamné, pendant qu'il faisait son premier congé, à trois ans de travaux publics pour désertion à l'étranger.

Gracié un an après, il fut incorporé au 12^e chasseurs à pied, à Lyon; mais il profita d'une permission de convalescence pour se réfugier à Paris, où il se maria, en 1881, et où il s'était créé, depuis dix ans, par son intelligence et son travail, une situation fort honorable.

Mais un soir qu'il était descendu accidentellement avec sa femme dans un hôtel meublé pour y passer la nuit, il fut arrêté par des agents de la brigade des garnis et expédié à Grenoble.

Le conseil de guerre, présidé par le lieutenant-colonel Payerne, du 140^e, l'a condamné, samedi, à deux ans de prison.

M. Couteau est âgé de trente-six ans.

La neige

La neige a fait dimanche, vers une heure de l'après-midi, sa première apparition à Paris.

Elle est tombée à gros flocons pendant une demi-heure environ, mais le ciel s'est ensuite éclairci.

Montargis, 4 décembre.

Depuis ce matin à onze heures, la neige tombe à gros flocons.

Bourges, 4 décembre.

Après plusieurs jours d'un temps excessivement doux la température dans la matinée s'est sensiblement refroidie; un vent violent a soufflé dans l'après-midi et il y a eu plusieurs chutes assez abondantes de grésil et de grêlons gros comme des noisettes et de neige qui a immédiatement fondu.

Mais, chose plus extraordinaire, vers deux heures, un orage a éclaté; jamais pareil fait n'avait été constaté à Bourges.

Lons-le-Saunier, 4 décembre.

La première neige est apparue sur la montagne du Jura.

Les entorses

On nous indique ce moyen facile et expéditif de guérir les entorses :

Appliquer très fréquemment une compresse chargée du mélange suivant : blanc d'Espagne en poudre et vinaigre.

Faire un mélange semi-liquide.

Variétés

Les Prévoyants français

Cette Société d'épargne mutuelle a été fondée à Rodez le 20 juin 1890 et autorisée par arrêté préfectoral du 29 juillet 1890; elle compte actuellement 2860 adhérents appartenant à toutes les classes laborieuses qui ont souscrit pour 4385 parts; elle s'est fondée dans un but essentiellement humanitaire et pour fournir aux travailleurs un moyen facile de conserver et de faire fructifier leur épargne.

Les sociétaires sont répartis dans plus de 50 sections, ayant leur centre à Rodez, Millau, Cransac, Campagnac, Espalion, Marseille, Aix, Mende, Décazeville, Figeac, La Canourgue, Cahors, etc. Il s'agit de créer une section dans tous les cantons et aussi dans les communes importantes. L'arrondissement de Gourdon et celui de Figeac donnent déjà l'exemple à celui de Cahors : on vient d'organiser une section dans chacune des villes ci-après : Brive-la-Gaillarde, Souillac, Gramat, Lacapelle-Marival, St-Céré, Aurillac; les nouveaux adhérents sont très nombreux. C'est ainsi que la section de Figeac, fondée seulement depuis le 21 août 1891, compte déjà 320 membres.

Aucune rivalité ne saurait exister entre les différentes sociétés basées sur la mutualité, car toutes poursuivent le même but louable et désintéressé : apporter aide et soulagement à leurs membres; les moyens diffèrent, voilà tout. Il ne peut pas être question de concurrence entre sociétés philanthropiques; c'est à l'individu à choisir la forme de mutualité qui lui convient le mieux, suivant le résultat qu'il veut obtenir.

Les Prévoyants français procèdent directement des Prévoyants de l'Avenir dont ils ont élargi le cadre un peu trop étroit.

Ils constituent une caisse d'épargne mutuelle plutôt qu'une caisse de retraites.

Tout le monde peut faire partie de la Société sans distinction d'âge ni de sexe.

Chaque sociétaire doit verser de 1 à 10 fr. par mois, suivant le nombre de parts qu'il veut prendre.

Au bout de dix ans, tous les sociétaires ayant effectué régulièrement leurs versements, se partagent, proportionnellement aux parts prises, les intérêts produits par le capital social, et ce, durant toute leur vie.

Le capital est inaliénable et placé en rentes sur l'Etat.

Toutes les fonctions sont absolument gratuites. Telles sont les grandes lignes du programme de cette Société éminemment philanthropique.

Les avantages qu'offre cette Société sont très sérieux et peuvent devenir considérables.

En effet, d'après l'article 53 des statuts, au bout de la période décennale, tous ceux qui ont régulièrement versé, pendant cette période, ont droit au partage des intérêts de l'avoir social, de telle sorte que chaque sociétaire touche :

1^o Sa part proportionnelle sur les intérêts des versements effectués par les sociétaires morts, radiés pour un motif quelconque ou survivants, de la série annuelle à laquelle il appartient.

2^o Sa part proportionnelle sur les intérêts des versements déjà effectués par les sociétaires au moment où il est entré dans la Société.

3^o Sa part proportionnelle sur les intérêts des versements effectués par les neuf séries annuelles suivantes et il touche, chaque année, une rente calculée de la même manière et prise sur les mêmes ressources.

4^o Sa part proportionnelle sur les intérêts des lots gagnés au moyen des obligations à lots que possède la Société.

5^o Sa part proportionnelle sur les intérêts des dons manuels, ainsi que le produit des représentations, concerts, loteries tombolas, fêtes ou œuvres diverses entreprises en faveur de la Société.

Au 1^{er} novembre 1891 le capital s'élevait à 51,688 fr. 06; au 31 octobre 1892, l'avoir social est de 192,208 fr. 20.

Il a donc à peu près doublé en un an. C'est plus qu'il ne faudrait, si l'on pouvait suivre la progression de 1892, pendant une série de vingt ans, pour assurer à chacun une pension au moins égale au capital versé après dix années de participation, quelle que soit la date d'entrée du sociétaire.

Rien ne prouve qu'il soit impossible d'atteindre ce résultat. La Société vient de franchir la première étape, la plus souvent la plus difficile à parcourir; il faut profiter de ses bienfaits certains, car sa vitalité est, dès aujourd'hui, définitivement assurée.

PROGRESSION DE LA SOCIÉTÉ

	Sociétaires	Parts	Capital social
1890 1 ^{er} Octobre	188	393	2.400.25
1891 1 ^{er} Janvier	420	814	15.090.15
1 ^{er} Avril	908	1574	22.234.55
1 ^{er} Juillet	1746	2433	36.630.48
1 ^{er} Octobre	2159	3097	48.117.44
1892 1 ^{er} Janvier	2201	3397	58.524.88
1 ^{er} Avril	2530	3889	76.046.97
1 ^{er} Juillet	2575	4000	85.689.60
1 ^{er} Novembre	2860	4385	102.208.20

PLANTS AMÉRICAINS

GREFFES, SOUDES et RACINES
PÉPINIÈRES: 1^o de Bruc (Gironde); 2^o de Loupiac (Lot); 3^o de Meyreuil, près d'Aix (Provence).

Le Catalogue vient de paraître dans le Journal LA DÉPÊCHE, 12, rue du Havre, Paris

Le Numéro est envoyé gratuitement sur demande.

12^e ANNÉE L'ARGENT PAR AN
JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE
Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 17, Rue Saint-Marc, PARIS.

Le Croisille (Haute-Vienne), le 23 septembre 1891. — J'ai fait prendre vos Pilules Suisses à un pauvre malade atteint d'une migraine occasionnée par une dyspepsie opiniâtre. Non seulement les maux de tête ont disparu, mais sa maladie d'estomac va beaucoup mieux, grâce aux propriétés laxatives de vos Pilules Suisses.

Docteur BLANC.
A. M. Hertzog, ph^{en}, 28, r. de Grammont, Paris.

Depuis que la Pâte de Regnaud est devenue d'un usage pour ainsi dire universel, que de préparations pectorales offertes sous forme de pâte ont cherché à usurper sa réputation ou à se recommander du nom de pâte pectorale qui résume ses qualités! Mais les unes composées de substances animales dont la valeur thérapeutique est nulle et dont la décomposition est presque inévitable, les autres ne devant qu'à l'opium leurs propriétés prétendues calmantes, aucune n'a pu soutenir la comparaison avec la Pâte de Regnaud, et porter la plus légère atteinte à la célébrité dont elle n'a cessé de jouir depuis sa découverte. Aussi tous les praticiens l'ont-ils recommandée dans toutes les affections des organes respiratoires, désignés sous le nom de rhumes, de bronchites, de catarrhe pulmonaire, d'asthme, de coqueluche, de grippe ou influenza. L'emploi simultané du Sirop de Regnaud et de la Pâte donne les résultats les plus rapides dans ces maladies et dans l'asthme.

BULLETIN FINANCIER

du 5 décembre 1892

La crise ministérielle continue et malgré cela nos rentes font toujours preuve de la plus grande fermeté. Le comptant ne se laisse nullement impressionner par la difficulté qu'on rencontre à forger un cabinet et continue ses achats.

Londres est ferme. Berlin un peu faible au début se relève en clôture.

Le 3 0/0 finit à 99.65.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont généralement fermes. Le Foncier est à 1075. La Banque de Paris cote 686.25. Le Crédit Lyonnais se raffermi à 783.75. C'est le 8 décembre que sera close l'émission des obligations des chantiers de la Loire. L'exercice clos le 30 juin 1892 a laissé un bénéfice net de 843,893.02. On voit donc que la situation de la société est très satisfaisante. Les Châlets de commodité sont à 69.50.

Les obligations des Immeubles de France sont très recherchées au comptant. Les 3 0/0 sont à 400. Les 4 0/0 à 476.50.

Les fonds étrangers sont fermes. La hausse s'accroît sur l'Italien. Selon nos prévisions on reste à 93.75. L'Étranger est à 63.3/32.

Le Portugais ne se relève pas à 22.7/16. La question du coupon est toujours en surplus.

En Banque, l'obligation Puerto-Santa-Maria est à 307.60. L'action privilégiée de la Galicia a des demandes suivies à 16.

ATELIERS et CHANTIERS de la LOIRE

Société Anonyme au Capital de 7.720.000 francs
Emission de 20.000 Obligations 4% de 500^f
REMBOURSABLES AU PAIR EN 39 ANNEES
par tirages annuels, à partir du 1^{er} octobre 1893
Intérêt annuel : 20 francs
payable par semestre les 1^{er} mai et 1^{er} novembre
PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS
Jouissance 1^{er} novembre 1892

ON VERSE	En souscrivant.....Fr.	50	TOTAL
	A la répartition.....	400	
	Du 1 ^{er} au 5 février 1893.....	400	
	Du 1 ^{er} au 5 mars 1893.....	400	
	Du 1 ^{er} au 5 avril 1893.....	400	450 ^f

Les souscripteurs pourront se libérer, à partir de la répartition, avec bonification de 4% d'intérêt.
L'Obligation libérée ressort à 447^f 50^c
On souscrit **Jeudi 8 décembre 1892**
ET, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin;
BANQUE INTERNATIONALE, 3, rue Saint-Georges;
CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL, 66, r. de la Victoire;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence;
et dans leurs Agences et Succursales Paris, Départements, étranger.
La cote officielle sera demandée.

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE
A PARIS
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN DENTISTE
A BRIVE
Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi
de chaque mois
HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
DENTS & DENTIERES
De tous systèmes et à tous les prix
PRIX MODÉRÉS
Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Bibliographie

Journal des demoiselles
Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.
On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.
La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année. L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.
En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.
On s'abonne en envoyant, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION
PHYSIQUE POPULAIRE
Par Emile DESBEAUR
Lauréat de l'Institut.
La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.
Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.
Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.
La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaur, vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.
Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.
Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaur, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.
La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.
Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :
C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1893

CALENDRIER DU LOT



Prix : 30 centimes.

EN VENTE :
Chez : L. PLANAVERGNE, Libraire
rue du Lycée.
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier
16, rue de la Liberté.
A CAHORS

ANTIQUE CADURCIENNES

Renseignements Statistiques et Administratifs.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille



Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.
Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE

22^e ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Publie tout ce qui intéresse l'Agriculture, la Viticulture et la formation d'un Crédit Agricole.
22^e ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Publie les Inventions, Innovations, Idées, etc. Commandite les affaires sérieuses.
22^e ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Publie Contes, Nouvelles, Récits, Bons Mots, Charades, etc. et donne des Primes aux auteurs.
22^e ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Indique les meilleurs Placements. Les meilleures Opérations Financières.

CARTES DE VISITE
Depuis 1 fr. 50
A l'Imprimerie du Journal du Lot

SÈVE PECTORALE
Le Sirop de Sève de pin maritime de Lagasse, populaire depuis 30 ans, est le seul préparé avec la véritable Sève de Pin, obtenue par injection des bois; il guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Vignes Américaines
PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés
Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 130 fr.
Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE
Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt : Toutes Pharmacies.

ARMES & QUINCAILLERIE
ANCIENNE MAISON LÉON DELRIEU
E. LANDREVIE, Successeur
Boulevard Léon Gambetta, 87, CAHORS (Lot).
Débit de poudre de chasse et de MINE, DYNAMITE.
Grand assortiment d'armes de tous systèmes, tels que : Fusils Lefauchaux à Broche et à Percussion centrale, carabines, revolvers, etc., à 15 pour % de rabais sur tous les tarifs de St-Étienne, garantis sur facture.
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1^{re} liv. à 25 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIÉ, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
Sous ses PLÂTES-ULCÈRES VARIÉES considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.